

STAGE DE FIN D'ANNEE

NOTE D'ORGANISATION

2 au 4 janvier 2024

Lieux du stage	Centre Sportif de Normandie - Route de la vallée - 14510 HOULGATE
Dates du stage	Début: Lundi 2 janvier 2024 à 9h30 Fin: Mercredi 4 janvier 2024 à 17h00
Public	Stage « OPEN » de détection du Comité Régional d'Escrime de Normandie pour les catégories M13 & M15 (12 places dans l'ordre d'arrivée au fleuret, à l'épée et au sabre)
Encadrements	Responsable de stage: <i>Maître Hermann CHAUME</i> (CTF de Normandie) Fleuret: <i>Me Monica TEACA - Me Patrick VIQUESNEL</i> Épée: <i>Me Mickael RABAY - Élève-Me Wajdi ZAYER</i> Sabre: <i>Me Sofiène BEY - Élève-Me Anne-Sophie REYNEN</i>
Participation	La participation est de 120€ . Paiement possible par HelloAsso, chèque, chèque vacance et virement doit être effectué avant le 11 décembre 2023. <i>Annulation: Un stage ne peut être annulé que pour raisons médicales et sur présentation d'un justificatif. En cas d'annulation à moins de 30 jours de l'ouverture du stage. Dans tous les cas, les 50 % de la somme de réservation resteront acquis (les réservations hébergement et restauration étant fermes et non annulables).</i> <i>Pour information, le coût réel du stage par tireur est de 245€.</i>
Inscription	Dossier complet en ligne (fiche d'inscription, autorisation d'hospitalisation et droit à l'image) à faire avant le 11 décembre 2023 à : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeIBda61-WZATha9tN2LPx1Qzml-Wp6K-wMxuxmtL3ee0qXIA/viewform?usp=pp_url

Matériel spécifique	Dans un sac, le matériel d'escrime (aux normes) complet en parfait état de marche, 3 armes électriques et fils de corps minimum, une paire de chaussures dédiée à l'escrime et au travail en salle.
Matériel complémentaire	Dans un autre sac, une paire de chaussures de sport pour l'extérieur (running pour courir) Survêtement, short et tee-shirts en nombre Vêtement de pluie Trousse de toilette + serviettes, affaires de change et de nuit Gourde ou bouteille d'eau (pas de bouteille fournie au stage) Eviter les objets de valeurs

Comportement	Nous vous rappelons que le tireur s'engage à respecter un comportement en adéquation avec l'entraînement et la vie en collectivité. De plus, nous rappelons que l'apport ou l'utilisation d'alcool et de cigarette sont formellement interdits. Tout manquement pourra être suivi d'une exclusion du stage.
---------------------	---